

Bonjour amis(es) cyclistes,

Nous offrons aux **membres existants** de la saison dernière la **possibilité de conserver vos plages d'entraînements de la saison 2016-2017**. Pour ce faire, veuillez lire attentivement ce qui suit afin de bien connaître la marche à suivre.

1. Confirmer avec nous par courriel (infopeak@velo2000.qc.ca) si vous désirez conserver vos plages horaires d'entraînement en vue de la saison à venir, ou si vous les libérez.
 - a. Veuillez nous faire part du **nombre de séances désirées** et si vous voulez une place d'**entreposage**.
2. La confirmation doit être faite au plus tard **le dimanche 8 octobre**. **Toute non confirmation après cette date entraînera immédiatement une libération des séances d'entraînements non-réclamées.**
3. Le **paiement des séances** devra se faire **sur place** pendant la **soirée d'ouverture du centre**, le **mardi 17 octobre** (en comptant, ou par carte de crédit/débit).
Veuillez communiquer avec nous par courriel s'il vous est impossible d'y assister.

Il sera possible pour les membres existants de changer de plage horaire d'entraînement lors de la soirée d'inscription du centre d'entraînement (mardi 17 octobre prochain). Au cours de cette soirée, vous pourrez **choisir** une **nouvelle séance** d'entraînement parmi ceux restantes et les « cours ouverts » **entre 17h30 et 18h**, après quoi nous prendrons également de nouvelles inscriptions sous la forme du premier arrivé = premier servi.

Finalement, une **carte-cadeau** d'une valeur de **75\$** sera offerte à tous les membres existant qui nous réfèrent un nouveau client. Ce nouveau client devra acheter un **minimum de 8 séances** pour que le membre existant puisse recevoir sa carte-cadeau.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions/commentaires.

Merci pour votre compréhension et à bientôt.

Nouveautés 2017-2018 :

- **Portes ouvertes** : samedi 14 et dimanche 15 octobre
- **Service d'entraînement personnalisé**
- Nouveau **logiciel** et **interface** d'entraînement (PerfPro Studio)